



Volet B - Suite

Volet B

Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



10108153

Déposé au Greffe du
TRIBUNAL DE COMMERCE DE VERVIER

09-07-2010

Le Greffier

Le Greffier délégué
Monique COUTELIER

Dénomination

(en entier) : IMMOBILIERE DE MAMBAYE

Forme juridique : SOCIETE ANONYME

Siège : Route de Barisart, 293 à 4900 SPA

N° d'entreprise : 0451.176.692

Objet de l'acte : CONVERSION DES TITRES AU PORTEUR EN TITRES NOMINATIFS

D'un acte reçu par le Notaire Armand Marc FASSIN, de Résidence à Spa, en date du 2 juillet 2010, portant la mention « Enregistré : deux rôles, sans renvoi, à Spa, le 7 juillet 2010, vol. : 400, folio : 10, case 06, reçu : vingt-cinq euros (25,00.- EUR) signé L'Inspecteur Principal, J. ROUSSELLE », il résulte que s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme « IMMOBILIERE DE MAMBAYE » laquelle a pris les résolutions suivantes à l'unanimité :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale a décidé d'opérer la conversion des 22.500 titres au porteur de la société en titres nominatifs.

Tous les associés de la société ont déposé leurs titres au porteur soit VINGT DEUX MILLE CINQ CENTS (22.500) actions.

Il a été immédiatement procédé à leur destruction.

L'assemblée générale a décidé d'établir un registre des titres nominatifs reprenant la répartition actuelle des parts savoir :

- la SPRL « XP INVEST » : 13.660 actions
- Monsieur Philippe MEAUXSOONE : 4.420 actions
- Monsieur Xavier MEAUXSONNE : 4.420 actions

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée a décidé de modifier l'article HUIT des statuts relatif à la forme des titres comme suit :

ARTICLE HUIT :

« Les parts sociales sont nominatives.

Elles portent un numéro d'ordre.

Elles sont inscrites dans un registre tenu au siège social dont tout associé ou tout tiers intéressé pourra prendre connaissance. Y seront relatés, conformément à la loi, les transferts ou transmissions de parts.

Les cessions n'ont d'effet vis-à-vis de la société et des tiers qu'à dater de leur inscription dans le registre des parts. Des certificats constatant ces inscriptions sont délivrés aux titulaires des titres. »

Actes et documents déposés en même temps au greffe :

- expédition de l'acte authentique du 2 juillet 2010
- coordination des statuts

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Signé et dressé par le notaire Armand-Marc FASSIN

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 20/07/2010 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature